



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 09 Octobre 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/10-08-80

MISE EN ŒUVRE DU PROJET « MOVE & CULTURE Ô KANNAL »

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Absents : 05

Délégations : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi neuf octobre à dix-huit heures cinquante minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le quatre octobre deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (17) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN, VERGELAS Sandrine

Délégations (07) :

M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Daniel JORDAN, avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Quorum : réalisé

DELIBERATION N° BM/NA/2025/10-08-80

MISE EN ŒUVRE DU PROJET « MOVE & CULTURE Ô KANNAL »

Madame Sheila RAMPATH expose que le projet intitulé « Move & Culture Ô Kannal » est un dispositif dans la continuité de « Vakans Ô Kannal » mis en place pour proposer aux habitants tout au long de l'année, des activités sportives, culturelles et artistiques gratuites et accessibles à tous les publics, afin de renforcer la cohésion sociale et la vitalité des quartiers.

Il s'agit d'ateliers, encadrés par des associations locales et des professionnels qualifiés organisés en itinérance sur l'ensemble du territoire communal : Bourg, Bazin, Les Mangles, Sainte-Genève et Gros-Cap.

Le coût total du projet s'élève à 24 315,53 €. La Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe (CAF), saisie dans le cadre de l'appel à projets « *Fonds Publics et Territoires 2025* », a attribué une subvention de 9 726,21 €, représentant 40 % du coût global. L'objectif est de poursuivre ce dispositif jusqu'en juillet 2026.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de développer l'accès à la culture, au sport et à la vie associative pour tous, tout en valorisant le patrimoine et le vivre-ensemble.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

Vu la convention d'appel à projets « Fonds Publics et Territoires » 2025 de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Guadeloupe ;

Vu la décision de la commission d'action sociale de la CAF en date du 20 juin 2025 attribuant à la Ville une subvention de 9 726,21 € correspondant à 40 % du coût total du projet ;

Considérant que la Ville de Petit-Canal souhaite, dans la continuité de l'opération « Vakans Ô Kannal », mettre en œuvre un programme d'animations pluridisciplinaires intitulé « Move & Culture Ô Kannal »;

Considérant que ce dispositif vise à proposer des activités sportives, culturelles et artistiques itinérantes sur l'ensemble du territoire communal afin de :

- lutter contre l'isolement des seniors et l'oisiveté des jeunes,
- favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap,
- promouvoir la mixité sociale et le vivre-ensemble,
- valoriser les sections et sites patrimoniaux de la commune,
- encourager l'activité physique et la participation citoyenne ;

Considérant que le coût total de l'opération s'élève à 24 315,53 €, et que la CAF a accordé une aide de 9 726,21 € ;

Considérant que la Ville entend solliciter des cofinancements complémentaires (ARS, Département, DRAJES, autres partenaires publics et privés) afin d'assurer la pérennité du dispositif jusqu'en juillet 2026 ;

Oùï l'exposé de Mme Sheila RAMPATH,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER la mise en œuvre du projet "Move & Culture Ô Kannal" tel que présenté.

Article 2 : DE PRENDRE ACTE de la convention de partenariat à intervenir avec les associations locales et les intervenants mobilisés dans le cadre du dispositif.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes, conventions, avenants et documents afférents à la réalisation et au financement du projet, notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et tout autre partenaire public ou privé.

Article 4 : DE DIRE que la dépense correspondante, déduction faite des subventions obtenues, sera imputée au budget communal, section de fonctionnement – chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Article 5 : DE DIRE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Guadeloupe pour contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 09 Octobre 2025
Ont signé au registre des délibérations

Les présents (17) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN, VERGELAS Sandrine

Les représentés (07) : M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Daniel JORDAN, avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251009-BMNA2025100880-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2025
Publication : 22/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Ornella KINDEUR

Certifié exécutoire par le maire.

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet